



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

RELEVÉ DE DECISIONS/INFORMATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12/01/2021 A 18H30

Présents : REGALLET Paul, ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BERTHIER Yves, BERTHOLLIER Christian, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, LESAGE Claude, PARAVY Jean-Claude, PERROT Alain, PERSON Philippe, PICARD Marie-France, VERGUET Nicolas, VITTOZ Philippe

Excusés/Absents : Néant

Discussion autour des thèmes suivants :

Monsieur LESAGE Claude, Vice-Président en charge des Transports scolaires et de la Mobilité

1- Compétence mobilité :

Intervention d'AGATE Territoires :

- Monsieur Emmanuel PETIT, Directeur du pôle Gestion des Collectivités
- Madame Evelise PICHERY, Chargée de missions « mobilité »
- Madame Morgane JACQUIER Chargée de missions « juridique »

Voir diaporama en pièce jointe présenté en séance.

Les discussions vont se poursuivre lors des prochains Bureaux et Conseils communautaires sachant que le Conseil communautaire doit se prononcer avant le 31/03/2021.

A ce jour on reste dans l'attente des propositions de la Région.

CAGNIN Georges, Vice-Président en charge de la Culture au SMAPS

2- SMAPS : renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens des parcours artistiques et culturels en APS sur les mêmes bases que les années précédentes : années scolaires 2020/2021 ; 2021/2022 ; 2022/2023

La convention est signée entre le SMAPS, la CCVG, la CCLA, la CCY, le SIVU des sports des Echelles et les Opérateurs artistiques et culturels impliqués.

Les subventions concernées sont destinées à soutenir les structures conventionnées pour la mise en œuvre des parcours d'accès à la pratique artistique sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard.

Le budget est constant depuis plusieurs années. Le versement des subventions est effectué auprès du SMAPS qui est missionné par les intercommunalités pour le portage administratif et financier.

La subvention versée par la CC Val Guiers s'élève à 17 000€/an.

Le Bureau valide cette participation qui fera l'objet d'une délibération au Conseil communautaire du 26 Janvier prochain.

Monsieur BERTHOLLIER Christian, Vice-Président en charge des Travaux

3- Multi-accueil Les Marmousets : demande d'avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre

Rappel :

-le Maître d'œuvre a demandé un entretien auprès du Président de la CC Val Guiers.

-Très impacté par la COVID il va terminer sa mission en juin 2021 au lieu de décembre 2020.

-Il sollicite à cet effet la Collectivité pour établir un avenant à son contrat.

Le Bureau décide de ne pas donner suite à la demande du Maître d'œuvre. Un point sur la situation est envisagé à la fin du chantier.

Monsieur VERGUET Nicolas, Vice-Président en charge de l'Economie

4- Petite ville de demain : le groupe de travail « Petite ville de demain » issu de la Commission Economie, a fait une première sélection des candidats et a reçu en visio 2 bureaux d'études :

- ADEQUATION situé à Lyon
- SEMAEST situé à Paris

Il propose de retenir le Cabinet SEMAEST pour accompagner la CC Val Guiers, l'offre apparaissant comme la plus pertinente au regard des attentes de la CC Val Guiers.

Le montant de la prestation s'élève à 19 800 € TTC pour 22 jours d'intervention.

Le Bureau communautaire valide ce choix ; la délibération du Conseil communautaire du 20/10/2020 autorisant le Président à signer avec le Bureau d'études retenu.

5- Fonds Région unie : avenant à la convention de participation

Dans le cadre des différentes mesures mises en œuvre pour soutenir les entreprises touchées par la crise, la Région et la Banque des Territoires prévoient de faire évoluer le Fonds Région Unie selon les modalités suivantes :

- Prolongation de l'octroi de l'avance remboursable jusqu'au 30 juin 2021 (date de fin du régime COVID)
- Avance remboursable d'un montant maximum de 30 K€ (versés 20 K€ à ce jour)
- Ouverture du dispositif aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés (9 salariés à ce jour)
- Ouverture du dispositif aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 M€ (sans plafond de chiffre d'affaires).

Possibilité de solliciter l'avance plusieurs fois dans la limite de 30 K€ au total.

Cet avenant fera l'objet d'une délibération en Conseil communautaire le 26 Janvier prochain ; la convention initiale, quant à elle, a été prise par **décision** du Président N° 2020-002 le 19 juin 2020 (période COVID).

Cet avenant n'implique pas de réabonder au fonds d'aides d'urgence (participation initiale de 24 934 €)

Pour information à ce jour 4 dossiers ont été soutenus sur le territoire de la CC Val Guiers :

- St Genix les villages : Guitare Pêcheur & Thorol Yannick
- Pont de Beauvoisin : GRAND Marie- Christine et POESAGE Paysagiste

6- Convention de partenariat Bus de l'Industrie (UIMM)

Dans le cadre du dispositif « Territoire d'Industrie », le Conseil communautaire du 25/02/2020 a acté la participation au projet du Bus de l'Industrie porté par l'UIMM de la Savoie.

A noter que le Président de l'UIMM73 est Monsieur Patrick DEJEAN, Directeur GNL du groupe AGRATI France.

Le Bus de l'Industrie devrait permettre la promotion des métiers de l'Industrie auprès des jeunes de notre territoire et potentiellement des partenaires du dispositif Territoire d'Industrie.

Il sera livré mi-mars 2021 et une tournée de promotion est prévue au sortir des restrictions sanitaires auprès des écoles / collèges/ lycées / universités et sur tous les (futurs) lieux d'évènements publics.

La contribution financière validée par le Conseil communautaire le 25/02/2020 correspond à une prestation de service en faveur de la promotion de l'industrie pour un budget global de 30 000€ à raison de 15 000€ la première année et 15 000€ la seconde.

Un projet de convention de partenariat est en cours.

7- AGRATI sur la ZAE Val Guiers à Belmont-Tramonet :

AGRATI qui avait déposé un dossier de demande de subvention sur l'appel à projet « Automobile de France Relance » pour leur ligne de lavage des pièces (800 000€ d'investissements), a reçu une réponse négative. Une réflexion est en cours afin de savoir s'ils peuvent redéposer ou pas le dossier.

AGRATI doit déposer un autre dossier pour le projet cette fois de construction du dernier bâtiment + les investissements corollaires sur l'AAP TERRITOIRES.

8- ALPHI sur la ZAE du Jasmin à St Genix les villages : vendredi 15 janvier à 10H30, les dirigeants d'ALPHI accueilleront Madame Juliette PART, Secrétaire générale de la Préfecture de Savoie, dans le cadre du plan « France relance ».

Monsieur Paul REGALLET, Président

9- Vente du tènement de la SCI POLAUD à St Genix les villages (bâtiment SPIE) :

La CC Val Guiers envisage de préempter sur ce bâtiment.

Coût de l'ensemble immobilier : 570 000€ sur 1ha 26 composé de :

- **1 bâtiment composé d'un dépôt et d'un magasin** (anciennement loué à SPIE)
- **1 maison à usage d'habitation mitoyenne avec ledit bâtiment composée de :**
 - o Au sous-sol : garage
 - o Au rez-de-chaussée : entrée, séjour, cuisine, buanderie, wc, salle de bains, trois chambres.

Cette maison est actuellement louée à un particulier

- **1 autre bâtiment composé de :**

- Au rez-de-chaussée : deux ateliers, un local de stockage, un bureau, wc, un espace de rangement
- Au-dessus : combles/mezzanine

Ce bâtiment est actuellement loué à un menuisier.

L'entreprise CBF s'étant positionnée sur cet achat, son dirigeant sera reçu par la CC Val Guiers afin de connaître son projet.

Le Bureau donne son accord pour préempter.

10- Compétence Eaux pluviales : constitution d'un groupe de travail

Pour rappel, c'est une compétence que la CC Val Guiers aurait souhaité confier au SIEGA mais, n'ayant pas cette possibilité inscrite dans ses statuts, le SIEGA ne souhaite pas donner suite.

A noter qu'à ce jour la CC Val Guiers n'a pas de financement ni d'agent pour exercer cette compétence.

Le Bureau propose de constituer un groupe de travail en son sein pour réfléchir sur le sujet.

Les participants à ce groupe de travail sont les suivants :

- REGALLET Paul, BERTHOLLIER Christian, VERGUET Nicolas, CAGNIN Georges, BERTHIER Yves, PARAVY Jean-Claude, CEVOZ-MAMI Christian, LESAGE Claude, PERSON PHILIPPE

Une réunion sera fixée prochainement.

11- Eaux pluviales : litige Dassin à St Béron

La CC Val Guiers est assignée en référé expertise au titre de sa compétence Eaux pluviales devant le Tribunal judiciaire de Chambéry à la requête de Madame Marcelle Dassin à St Béron.

La CC Val Guiers est assignée aux côtés de deux voisins de la requérante, de la Commune de St Béron et du SIEGA.

Raison du procès :

-Madame Dassin est propriétaire d'une maison individuelle depuis plus de 30 ans,

-Depuis 2016 sa cave est régulièrement inondée

-Pour remédier à ces difficultés elle a fait réaliser des travaux

-Depuis il n'y a pas eu de nouvelles venues d'eau importante mais dès que survient un orage ou des précipitations prolongées, de l'eau apparaît

-De nombreuses expertises amiables ont été effectuées par l'assurance de Madame Dassin et du SIEGA

-Plusieurs hypothèses ont été avancées mais la cause de cette entrée d'eau reste toujours inconnue

-Madame Dassin a donc saisi le juge des référés du Tribunal judiciaire de Chambéry aux fins qu'un expert soit désigné.

MMA assure la défense de la CC Val Guiers dans le cadre de ce dossier.

Elle a procédé à cet effet à la nomination du Cabinet DANA CORNET VINCENT SEGUREL à Lyon.

L'audience se tiendra le 19/01/2021.

12- Devenir du terrain Rio tinto, propriété de la CC Val Guiers à St Béron

Une visite du terrain a eu lieu le 10 décembre dernier avec l'Université Gustave Eiffel qui est intéressée par une partie de la propriété.

OBJECTIF DE LA RENCONTRE : visiter les crassiers afin d'identifier si le site répond aux critères d'installation d'une plateforme expérimentale de recherche sur les essais de chute de blocs.

CONTEXTE : actuellement la plateforme expérimentale universitaire doit impérativement retrouver un terrain pour s'implanter car le bail qui les liait avec le site de Montagnole (à côté de Chambéry) appartenant à VICAT, prendra fin en mai 2022.

La nature de leurs expérimentations porte sur trois volets :

- 1- Tester les chutes de blocs en vertical sur une hauteur d'environ 25 mètres
- 2- Tester les projections de blocs sur 30 à 60 mètres
- 3- Tester les coulées de boues

ENJEUX POUR LA CCVG : projet de plateforme d'essais expérimentaux soutenu par la Région de part son caractère unique en Europe.

Ce projet fera l'objet d'une consultation auprès de la DREAL.

A noter qu'une autre partie du terrain est sollicité par la Fédération de motocross (déjà sur place) pour un projet de centre de formation et loisirs.

13- SMAPS : Services Comptabilité et Ressources humaines :

En date du 7 janvier dernier, le Président du SMAPS a sollicité la CC Val Guiers pour mutualiser son service comptabilité et Ressources humaines en vue du départ à la retraite de l'agent en charge de ces dossiers au 01/04/2021.

Afin d'étudier cette demande une réunion se tiendra prochainement avec les personnes concernées.

14- Nomination d'un(e) délégué(e) « Culture et Communication »

Suite à la décision de nommer un(e) délégué(e) « Culture et Communication », le Bureau valide la proposition du Président de nommer à ce poste Madame Elise SAUNIER, Conseillère communautaire représentant la Commune de Champagneux.

Elle aura en charge la Commission communication avec la réalisation du bulletin communautaire et du compte-rendu d'activités, des articles à faire paraître dans la presse ainsi que la gestion du site internet, le tout en lien avec les différents services.

Par sa délégation culture elle assurera également le lien entre le SMAPS et la CC Val Guiers.

Une délibération sera prise en ce sens lors du Conseil communautaire du 26 Janvier prochain.

15- Vœux au personnel de la CC Val Guiers

Rappel :

-le budget habituel dépensé pour les vœux annuels du personnel s'élève à 1 600 € TTC

-sur le mois de janvier 2021, 108 agents travaillent pour la CC Val Guiers

- 56 titulaires et stagiaires
- 29 contractuels (CDD 1 an ou plus)
- 9 contractuels en remplacement
- 14 agents mis à disposition par les communes

Le Bureau accepte la proposition de « redistribuer » le budget habituel pour cette opération en « chèque Cadhoc » à chaque agent travaillant pour la CC Val Guiers sur janvier 2021.

Valeur faciale unitaire des « chèques Cadhoc » à offrir : 15€

108 agents x 15€ = 1 620 €

La valeur faciale de 15€ correspond au coût unitaire pour la Collectivité.

L'établissement qui délivre les chèques Cadhoc ne se rémunère pas sur l'établissement acquéreur du chèque mais via une commission auprès du commerçant chez qui le chèque est utilisé.

16- Questions diverses :

Le départ à la retraite de Noëlle Mercier, DGS, est envisagé à l'été 2021.

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**



(NM/2021)